

06.11.2015 - 11:11 Uhr

## La Société Suisse des Entrepreneurs remet 26'000 signatures de travailleurs pour prolonger la CN (version mise à jour)



Berne (ots) -

Plus du tiers des travailleurs sur les chantiers suisses s'engage, au moyen de sa signature, pour la prolongation de

la Convention nationale du secteur principal de la construction en Suisse (CN) au 1er janvier 2016. C'est ce qu'atteste la récolte réussie de signatures de la Société Suisse des Entrepreneurs. Aujourd'hui, une délégation de la SSE a remis plus de 26'000 signatures au chef de la Direction du travail Boris Zürcher, à Berne. Lors de la conférence de presse qui s'est tenue après cette manifestation, le président central de la SSE Gian-Luca Lardi a relevé que compte tenu de leur attitude intransigeante, les syndicats mettent en péril non seulement la meilleure convention collective de travail, mais également le système de retraite anticipée (RA).

Lors de la campagne de signatures, plus de 26'000 travailleurs de la construction ont exigé la prolongation de la Convention nationale du secteur principal de la construction en Suisse (CN) qui propose des conditions de travail au top. Lors de cette action, destinée à éviter un vide conventionnel, plus du tiers des travailleurs sur les chantiers ont décidé de s'engager, avec leur signature, pour le maintien de la CCT la plus favorable au personnel de toutes les branches de l'artisanat. La CN expirera le 31 décembre 2015, soit dans moins de huit semaines. Les signatures ont été récoltées en octobre dans toute la Suisse. La Société Suisse des Entrepreneurs attend donc des permanents syndicaux qu'ils prennent au sérieux le grand engagement des travailleurs de la construction et qu'ils apportent immédiatement leur aide pour éviter à la dernière minute un vide conventionnel.

Les syndicats mettent en péril le système de retraite anticipée

En outre, la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) est déçue de l'attitude intransigeante des syndicats dans les négociations en vue de garantir le financement de la retraite anticipée (RA) dans le secteur principal de la construction. Pour les entrepreneurs, le maintien de l'âge de la retraite à 60 ans est prioritaire. «Les syndicats se comportent de manière irresponsables pendant les négociations sur la retraite anticipée et mettent ainsi en péril l'ensemble de ce système conçu pour la branche». C'est ce qu'a déploré le président de la SSE Gian-Luca Lardi. Les syndicats campent sur leurs positions, ils estiment que seule leur option est la bonne, à savoir augmenter les cotisations des travailleurs et des employeurs, pour garantir le financement des rentes transitoires. «Ils n'entrent pas du tout en matière sur les solutions de la SSE prévoyant une augmentation des cotisations et une réduction des prestations. En fin de compte, ce sont les travailleurs qui feront les frais de cette situation!», s'est exclamé Lardi.

Or, ce sont justement les travailleurs qui savent pertinemment que le système ne fonctionnera pas éternellement s'il y a de moins en moins de jeunes pour financer les rentes des retraités. Cette situation est encore plus prononcée pour la RA que pour le système public de prévoyance vieillesse. Voici un exemple à titre de comparaison: un travailleur de la construction de 60 ans touchant 5'500 francs de salaire mensuel et ayant cotisé pendant 30 ans perçoit une rente RA d'env. 4'300 francs par mois. Avec l'AVS et la LPP, le même travailleur reçoit une rente mensuelle sensiblement inférieure dès 65 ans, âge légal AVS. Il est évident que le niveau des montants des rentes transitoires RA ne pourra guère être maintenu compte tenu de l'attitude intolérante des syndicats.

Les photos de la remise de signatures sont consultables sur le site [www.entrepreneur.ch](http://www.entrepreneur.ch)

Photo 1 remise de signatures:

<http://ots.ch/pT58t>

Photo 2 remise de signatures:

<http://ots.ch/oMnah>

Photo 3 remise de signatures:

<http://ots.ch/Lbwwf>

Contact:

Gian-Luca Lardi  
Président central de la SSE  
Tél.: +41/79/226'19'64  
E-Mail: [gllardi@baumeister.ch](mailto:gllardi@baumeister.ch)

Daniel Lehmann  
Directeur de la SSE  
Tél.: +41/79/129'11'52  
E-Mail: [dlehmann@baumeister.ch](mailto:dlehmann@baumeister.ch)



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100780168> abgerufen werden.